

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 19/17  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 39'000.— pour une étude sur  
l'élaboration d'une stratégie communale en matière de  
stationnement**

Déléguée municipale : Mme Carole PICO, syndique, [c.pico@moudon.ch](mailto:c.pico@moudon.ch), 079/817.19.99,

Adopté par la Municipalité le 25 septembre 2017

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 39'000.— pour le financement d'une étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement.

## 1. Préambule

Dans le cadre de l'étude de requalification du centre-ville, élaborée en 2015 et 2016, suite au préavis 58/14, le bureau RR&A, impliqué dans l'étude précitée, a relevé une forte inadéquation entre la gestion des places de parc (en termes de localisation et de durées autorisées) et les besoins des différents usagers (habitants, visiteurs, pendulaires et voyageurs des transports publics).

Cette étude a aussi relevé que l'espace public était encombré de mobilier disparate, de panneaux de signalisation, de voitures en stationnement et d'installations diverses qui ne permettent pas d'apprécier la qualité du cadre bâti. En particulier, la forte présence des véhicules stationnés empêche ce que le centre-ville mériterait d'être: un cadre architectural magnifique avec des commerces, des cafés et des places où l'on a envie de se déplacer à pied.

Selon le relevé de RR&A effectué en 2015, le périmètre du centre compte quelque 750 places à usage public. L'étude de requalification a proposé qu'une stratégie pour la réorganisation du stationnement à l'échelle communale soit développée, sur la base des principes suivants:

- une très forte réduction du nombre de places de parc dans le centre historique (rue du Temple, Grand-Rue, bas de la rue Grenade),
- une gestion des durées de parcage basée sur de très courtes durées dans le centre (30 minutes), courte durée autour du centre-ville (1 heure), moyenne durée au Bicentenaire, aux Combremonts et aux Terreaux (3 heures) et longue durée également au Bicentenaire et aux Combremonts, ainsi que le long de l'avenue de la gare et de l'autre côté des voies CFF.

Il ne s'agissait là que de principes généraux, l'idée de base étant de conserver au centre des places utilisables par les clients des commerces et services, à proximité des places pour les visiteurs de la ville, plus loin des places pour les pendulaires et les visiteurs de longue durée.

Au stade de l'étude de requalification du centre-ville, ces principes n'ont pas fait l'objet de développements ni de validations formelles. Les durées maximales de stationnement indiquées ci-dessus sont elles aussi purement indicatives.

## 2. Objet du préavis

Aujourd'hui, la Municipalité est d'avis qu'il devient nécessaire d'établir une stratégie globale et cohérente pour le stationnement dans la commune. En effet, la mise en œuvre du réaménagement du centre-ville va se faire progressivement et il importe de définir comment les aménagements de surface, notamment les places de parc, seront rétablis au fur et à mesure. De plus, l'interface de la gare va faire l'objet d'un projet d'aménagement. La problématique de l'offre en stationnement à l'intérieur du secteur et à proximité (P+R notamment) sera l'un des volets de ce projet. Or, pour cela, il faut clarifier le devenir du parking du Bicentenaire, dont actuellement les deux tiers sont occupés par des véhicules en stationnement de longue durée, pour beaucoup des usagers du train. Le Bicentenaire assume ainsi le rôle de P+R au détriment des visiteurs de la ville et du P+R existant des CFF qui reste largement inutilisé.

De façon plus générale, le stationnement est un facteur important de l'accessibilité à la ville et de sa vitalité économique. Il importe de disposer des "bonnes places" au "bon endroit", dans le cadre d'un concept global intégrant des objectifs urbanistiques, paysagers et environnementaux.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité souhaite lancer maintenant cette réflexion, permettant de passer des principes esquissés par l'étude de requalification du centre-ville à un plan de mesures concret pouvant être mis en œuvre en relation avec les enjeux et les mutations à venir (réaménagement du centre historique, réorganisation de l'interface de la gare, développement des transports publics, renforcement des déplacements en mobilité douce)

L'étude a pour objet l'élaboration d'une stratégie communale de stationnement, soit la définition d'une offre de parcage en adéquation avec les besoins des différents usagers concernés, tenant compte des objectifs urbanistiques, paysagers et environnementaux issus notamment de l'étude de requalification du centre-ville.

Cette stratégie englobera aussi les problématiques suivantes:

- places de livraisons;
- places pour cars de tourisme;
- places de stationnement pour les deux-roues (vélos et deux-roues motorisés);
- gestion du stationnement lors d'événements exceptionnels (manifestations et fêtes impliquant la fermeture du centre-ville au trafic et attirant un nombre important de visiteurs).

## 3. Coût

L'étude communale de stationnement est devisée par le bureau RR&A à CHF 36'050.- HT, frais compris. Ce montant se compose des parts suivantes, données à titre indicatif:

Etat des lieux	CHF 16'000.-
Enjeux et objectifs	CHF 3'000.-

Génération et évaluation de scénarios, définition de la stratégie	CHF	8'000.-
Plan de mesures	CHF	8'000.-
Total honoraires HT	CHF	35'000.-
Frais (3% forfaitaires sur honoraires HT)	CHF	1'050.-
Total honoraires et frais, HT	CHF	36'050.-
TVA (8%)	CHF	2'885.-

---

Total TTC, montant arrondi **CHF 39'000.-**

Par ailleurs, la Municipalité entreprendra, en parallèle à l'étude du présent préavis, des démarches auprès de la Communauté régionale de la Broye (COREB) pour obtenir un soutien financier dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Le résultat de la demande sera connu certainement après les délibérations du Conseil. En cas de réponse favorable, le montant de la subvention sera déduit du crédit sollicité dans ce préavis.

#### **4. Phases d'étude, calendrier et groupe de suivi**

L'étude de stationnement comprendra les phases suivantes:

- a. Etat des lieux de l'offre en stationnement et de son utilisation, évolution des besoins
- b. Définition des contraintes, des enjeux et des objectifs, par secteur
- c. Développement de scénarios de gestion de stationnement, évaluations et choix
- d. Elaboration d'un plan de mesures pour la concrétisation du concept retenu, avec une définition des priorités d'intervention (tenant compte des travaux de réseaux souterrains prévus ces prochaines années) et une estimation des coûts de mise en œuvre.

En cas d'acceptation par le Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre, l'étude pourra être réalisée dans un délai de 5 à 6 mois. La phase de diagnostic avec relevés sur le terrain ("état des lieux") ne pourra pas être effectuée pendant des périodes de vacances scolaires, ceci de façon à garantir la représentativité des résultats.

Concernant le planning pour l'étude communale de stationnement, il est envisagé ce qui suit :

- Etat des lieux: 2 mois
- Enjeux et objectifs, généraux et par secteur: 1 mois (en parallèle à l'état des lieux)
- Génération et évaluation des scénarios, stratégie retenue: 2 mois

- Plan de mesures: 1,5 mois.

Un mois est réservé pour la finalisation de l'étude et pour les validations communales.

Un groupe de suivi composé de représentants de la Municipalité, du Service technique communal et du Service de sécurité publique accompagnera l'étude tout au long de son déroulement. Le diagnostic et l'étude de scénarios feront l'objet d'une présentation élargie à d'autres intervenants (à titre d'exemple: Société industrielle et commerciale de Moudon, Office de tourisme).

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 19/17 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'élaboration d'une stratégie communale en matière de stationnement,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 39'000.— TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  4. **prend acte que cet investissement sera amorti tout ou partie par reprise sur le compte de provision pour places de parc,**
  5. **prend acte que l'éventuel solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
  6. **donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 39'000.— soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C.PICO

A. IMERI